

À PANTIN le 2 octobre 2020,

**Faites vos courses !**

La DVNI applique à la lettre l'arrêté et la déclinaison que donnent les services centraux sur la justification des frais de repas.

L'attestation sur l'honneur ne suffit pas, et – énorme concession de la part de la Direction – les agents peuvent à titre de justificatifs flécher les courses effectuées la veille ou le jour de la mission pour se confectionner des repas ; tout cela justifié au mois le mois avec les tickets de caisse que nous pourrions obtenir matin, midi et soir !

D'ici à ce qu'on nous dise ce qu'est un repas équilibré et qu'on soit obligé de suivre les conseils de diététiciens pour prétendre à un remboursement, il n'y a qu'un pas... Car ne croyez pas que le paquet de chips acheté dans le TGV tiendra longtemps lieu de justificatif.

En réalité, l'Administration impose à nouveau aux nomades des règles coercitives, dont le corollaire est l'absence de confiance aux agents... l'Administration aveugle se fiche des conditions d'exercice de nos missions. On pourrait presque penser que pour nos directeurs, un agent n'a pas besoin de se sustenter, que le jeûne est la règle et surtout la demande de remboursement de frais de repas une simple perte financière pour l'Administration.

Avons-nous vraiment envie de communiquer nos menus, l'endroit et l'heure de nos repas à la Direction ? Devons-nous nous justifier continuellement avant, pendant et après l'exercice de nos missions ? D'ailleurs après s'être justifiés, reste-t-il réellement du temps pour l'exercice de nos missions ?

Lors du CTL, le président a refusé le parallèle que solidaires finances publiques DVNI fait entre la non reprise du restaurant inter entreprise (RIE) de la dalle de Pantin et la justification des frais de repas. Pour autant, nous pensons que c'est le même sujet. Nous sommes forcés – si nous voulons autre chose qu'un sandwich – de faire nos courses et désormais de les justifier si nous sommes nomades.

Chers collègues, prenez le temps de déjeuner ! Faites vos courses sur le temps de travail si nécessaire, puisque nous y sommes si gentiment invités ; multipliez les missions dans un cadre horaire qui vous permettra de faire vos courses ailleurs que dans une supérette.

Nous sommes nomades, nous devons nous déplacer. Jouer les VRP, avoir les mêmes soirées étapes que les commerciaux des entreprises que nous contrôlons, faire des centaines de kilomètres par an et désormais lister, détailler, scanner des justificatifs (dont on ne dit rien sur le format aujourd'hui)... quel temps gagné !

Nous n'avons pas à raccourcir encore nos temps d'interventions en entreprise pour courir à la pêche aux justificatifs, à croiser les doigts pour que les wagons bars soient ouverts avec quelque chose à manger ou prier pour avoir le temps de s'acheter un panier repas en gare SNCF. Nous ne souhaitons pas devoir justifier des sommes engagées pendant nos horaires de mission. Les contribuables justifient-ils la déduction forfaitaire de 10 % ? Pourquoi les agents sont-ils toujours traités différemment ?

**Solidaires Finances Publiques revendique pour les agents de la DVNI la reconnaissance des contraintes liées aux nombreux déplacements par le maintien du remboursement forfaitaire des frais de repas sans justificatifs.**